

**CREATION D'UN SERVICE COMMUN INGENIERIE ET ANIMATION EN
MATIERE DE REDUCTION ET DE VALORISATION DES DECHETS DANS
L'ESPACE PUBLIC – CUD ET COMMUNES MEMBRES**

Monsieur Laurent NOTEBAERT, expose au Conseil que le développement de nouvelles formes de coopération, plus intégrées, entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et ses Communes membres a été posé comme un enjeu majeur du nouveau mandat 2020/2026.

Ces coopérations doivent notamment répondre aux nouveaux enjeux du territoire et aux attentes des habitants, par le biais d'une administration adaptée à la transformation de la société, que cela soit sur le plan écologique, numérique, économique ou social, en garantissant la mise en œuvre de services efficaces, réactifs et de proximité. Les domaines "techniques" et "ressources" ont été ciblés comme prioritaires pour engager cette transformation des administrations.

La qualité du cadre de vie est l'une des aspirations majeures de nos citoyens, exprimée dans les différents sondages réalisés sur le territoire lors des démarches de participation citoyenne (changer la vie ensemble, etc.). Parmi les facteurs clés, la propreté de l'espace public est un élément majeur pour garantir cette qualité du cadre de vie.

Nationalement, de nombreuses initiatives portées par des éco-organismes incitent les collectivités à améliorer leurs pratiques, financement à l'appui. Le plus souvent, ces financements, voire des majorations de ceux-ci, sont conditionnés à la réalisation d'actions territorialement coordonnées à l'échelle de l'agglomération. Ces actions peuvent être à géométrie variable en fonction des communes de l'agglomération et gérées par les communes mais, s'inscrivant dans le cadre d'une démarche globale à l'échelle de l'EPCI. C'est le cas par exemple de CITEO compétent en matière de tri et de recyclage des emballages ménagers qui aide les territoires à lutter contre les déchets abandonnés dans l'espace public, ou encore ALCOME sur la lutte contre les mégots. Ces démarches territoriales visent également à favoriser la prise en charge dans les bonnes filières de valorisation des déchets présents dans l'espace public.

C'est dans ce cadre que la Communauté Urbaine de Dunkerque ainsi que les 17 Communes de son agglomération à savoir : Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Grand-Fort-Philippe, Grande-Synthe, Gravelines, Ghyvelde, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa, Spycker, Tétéghem, Coudekerque-Village et Zuydcoote ont décidé de constituer un « service commun d'ingénierie et d'animation en matière de réduction et de valorisation des déchets dans l'espace public » au sens de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de porter territorialement les démarches d'optimisation en matière de gestion des déchets dans l'espace public.

Ce service est opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2024, pour une durée prévisionnelle de 5 ans, prolongeable par tacite reconduction.

Conseil Municipal convoqué le : 11 Octobre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Alain BOONEFAES, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur MERLEN,
Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF,
Madame Aurore DEVOS, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur WILMOT,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Ses missions sont les suivantes :

- Recueil coordonné des actions mises en place par les Communes en matière de propreté dans l'espace public ;
- Veille et réponse aux différents appels à projet (financiers, en ingénierie) en matière de propreté, réduction et valorisation des déchets dans l'espace public pour le territoire et pour le compte des communes ; Organisation de la redistribution auprès des Communes membres pour le déploiement de leurs actions (nettoisement, etc.) ;
- Déploiement d'actions de communication sur le territoire en lien avec les différents appels à projet.

Les modalités de fonctionnement et de financement du service sont définies dans la convention jointe à la présente délibération.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- De décider la constitution d'un service commun au sens de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions qui précèdent ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer la convention annexée ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- D'autoriser l'autorité territoriale de la CUD à répondre aux différents appels à projets et à signer les documents afférents pour le compte de la Commune de Gravelines.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à l'unanimité le 25 Septembre 2024.

La Commission Extra-Municipale « Cadre de Vie, Environnement et Risques Majeurs » a émis un avis favorable à l'unanimité.

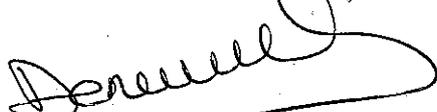
La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Décide la constitution d'un service commun au sens de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions qui précèdent ;
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer la convention annexée ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- Autorise l'autorité territoriale de la CUD à répondre aux différents appels à projets et à signer les documents afférents pour le compte de la Commune de Gravelines ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 17 OCTOBRE 2024
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,



Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 18 OCT. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 18 OCT. 2024